

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DES DELEGUES DU PERSONNEL
RENNES**

Du 7 juin 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

ROBILLARD Fabrice CFDT
CRUCHON Magalie CFDT
HERVOUETTE Yannick CFDT
GABRIEL Philippe CFDT
MOUDEN Caroline CFDT

SUPPLEANTS

DEBROISE Yannick CFDT
ABALAIN Erwann CFDT

Diffusion : Pascal LACHARME
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/DP.cfm

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intralang=fr

REUNION

Présents :

CRUCHON Magalie	CFDT
DEBROISE Yannick	CFDT
GABRIEL Philippe	CFDT
HERVOUETTE Yannick	CFDT
ROBILLARD Fabrice	CFDT

Excusés :

ABALAIN Erwann	CFDT
MOUDEN Caroline	CFDT

Absents :**Ont représenté la Direction à cette réunion :**

Emmanuella Manceau	Responsable Ressources Humaines
Pascal LACHARME	Responsable du site de Rennes

QUESTIONS COMMUNES RECURRENTES

1) Eléments économiques

- a) Prises de commandes prévues et réalisées de l'agence à la fin du mois précédent ?**
- b) Ecart avec le budget ?**
- c) Raisons de l'éventuel écart ?**
- d) Chiffres d'affaires prévu et réalisé de l'agence à la fin du mois précédent ?**
- e) Ecart avec le budget ?**
- f) Raison de l'éventuel écart ?**

Les éléments ont été fournis en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

2) Affaires en cours

- a) Situation des différentes affaires (forfait, assistance technique)**

Les éléments ont été fournis en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

3) Appels d'offres

- a) Appels d'offres remis pendant le mois précédent
- b) Etats des appels d'offres remis : gagné, perdu, en attente
- c) Appels d'offres en cours ou prévus
- d) Appels d'offres non répondus ou non traités (raison)

Les éléments ont été fournis en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

4) Effectifs

- a) **Effectif inscrit au dernier jour du mois précédent** : inscrits au 31/05/2019 : 119 dont 1 non actif, 2 contrats d'alternance, 2 stagiaires.

45 LOM (dont 1 contrat alternance), 54 LOU (dont 1 contrat alternance et 2 stagiaire), 5 Région Paris & Ouest, 6 OIC, 5 CTE, 4 Direction Fonctions Centrales

- b) **Nombre de personnes embauchées en CDI au cours du mois précédent** : 1
- c) **Nombre de personnes embauchées en CDD au cours du mois précédent** ? 0
- d) **Nombre de stagiaires arrivés au cours du mois précédent** : 0
- e) **Nombre de renouvellements de CDD au cours du mois précédent** ? 0
- f) **Nombre de démissions au cours du mois précédent** ? 0
- g) **Nombre de licenciements au cours du mois précédent** ? 0
- h) **Nombre de CDD non renouvelés au cours du mois précédent** ? 0
- i) **Nombre d'autres départs au cours du mois précédent (raisons)** : 0
- j) **Nombres de salariés du site de Rennes en mission dans d'autres agences, en précisant le nombre par agence et les dates de fin de mission prévues** : 0
- k) **Nombres de salariés d'autres agences en mission sur le site de Rennes (nombre par agence)** : 0
- l) **Nombre de personnes en intérim** : 0
- m) **Nombre des prestataires d'autres SSII par société sous-traitante** : 1
- n) **Nombre de personnes consultants indépendants** : 0
- o) **Préciser la répartition des effectifs du site de Rennes : fourniture d'un tableau donnant le nombre de collaborateurs par client et par site géographique.**

La réponse a été fournie en séance.

5) Plan de charge et inter-contrat

- a) **Amplitude de l'inter contrat en Equivalent Temps Plein** : 8,1 ETP
- b) **Nombre de salariés impactés** : 19 personnes (11 LOU, 8 LOM) en mai.
- c) **Nombre de salariés en inter-contrat depuis plus de 3 mois ; nombre de salariés en inter-contrat depuis plus de 6 mois** :
Depuis plus de 3 mois : 1
Depuis plus de 6 mois : 0
- d) **Tableau comprenant les noms, dates de début d'inter-contrat, compétences, formation complémentaire prévue, pistes envisagées.**
Aujourd'hui, 7 personnes en standby = 5,4 ETP.
- e) **Prévision sur l'évolution de l'inter-contrat**
Prévision d'environ 18 personnes en standby dans un mois = 15,2 ETP.

6) Formation (en fin de trimestre uniquement)

Bilan des formations au niveau de l'agence :

- a) **DIF (nombre de refus, d'acceptation, d'heures dispensées)**
- b) **Formation Thales (nombre de refus, d'acceptation, d'heures dispensées)**
- c) **Formation hors Thales (nombre de refus, d'acceptation, d'heures dispensées)**

Réponse .:

Les grandes orientations du plan de formation 2019 pour les centres de compétences de Rennes sont :

- Formations technologiques : Docker, Ergonomie, Virtualisation, Cybersécurité, Python, Angular JS
- Sensibilisation au Devops
- Management : Management d'équipe, Qualité de Vie au Travail...
- Gestion de projet
- Développement personnel
- Sécurité (Equipier Première Intervention, Sauveteur Secouriste Travail, Habilitation électrique ...)

82% des heures prévues dans le plan sont engagées à ce jour.

7) Fermeture sites clients

a) Dates de fermeture des sites clients à venir connues à ce jour :

Fermetures sites clients 2019				
Client	T1	T2	T3	T4
AMDOCS				
ATEME				
BIOMERIEUX				
ENENSYS	02/01	31/05 et 10/06	16/08	
MEDIAKIND		10/06		
EXFO (ex-)ASTELLIA	Pas de fermeture			
ITGA	Pas de fermeture			
JOUE		10/06		
KANTAR MEDIA		31/05 et 10/06		
OBS		10/06		
OLPS Caen	Pas de fermeture			
OLPS Rennes				
RECTORAT		10/06	26/07 au 19/08	
RENAULT TRUCKS				
SIRADEL				
SOLOCAL		31/05 et 10/06	12/08 au 16/08	26/12 au 31/12
TAO				
TCS Bruz				
TCS Laval		31/05 et 10/06	16/08	24, 26, 27, 30 et 31/12

b) Positionnements éventuels de jours de RTT employeurs associés à ces fermetures

Si le salarié ne dispose plus d'un nombre de RTT collectifs suffisants pour couvrir la fermeture, en plus d'un retour sur le site qui pourra être envisagé pour ceux qui en exprimeraient le souhait, les salariés peuvent, à leur demande, poser des jours de repos ou des congés.

8) Gestion des temps de travail

a) Nombre de semaines de suractivité pendant le mois précédent : 0

b) Liste des dérogations d'horaires du mois précédent (travail hors horaires d'ouverture, samedi, dimanche, ...) :

Aucune dérogation.

c) Liste des dérogations d'horaires prévues pour les mois à venir :

Aucune dérogation.

d) Liste des astreintes du mois précédent

Astreintes récurrentes pour SurfNG

e) Liste des astreintes prévues pour les mois à venir

Astreintes récurrentes pour SurfNG

9) Locaux, hygiène, sécurité et conditions de travail

a) Prévisions d'aménagement éventuel des locaux :

Notre site est maintenant suivi par le Docteur ROBERT, le suivi Santé au Travail est assuré depuis le 29 août 2016 sur le site Centre Beaulieu Sud à l'adresse :

3 Allée de la Croix des Hêtres
BP 40123
35701 RENNES.

Nous avons reçu un courrier de la médecine du travail nous informant, qu'en raison d'un problème d'effectif de médecins, ils rencontraient des difficultés pour répondre à leurs engagements en matière de visite périodique (tous les 2 ans).

b) Bilan de l'exercice d'évacuation semestriel :

1 exercice planifié a été réalisé le 07/11/18 :

- 44 personnes évacuées immédiatement
- Temps d'évacuation 2 mn 45 secondes

L'évacuation du bâtiment s'est bien déroulée, avec une évacuation totale des 44 personnes sur site. L'ensemble des personnes a évacué immédiatement au déclenchement du signal sonore d'urgence. Evacuation dans le calme vers le point de rassemblement, avec des GF/SF qui ont globalement bien joué leurs rôles

Les sirènes déclenchées sont les sirènes raccordées à L'ESUP. ITCE n'a pas procédé à l'évacuation.

Points d'amélioration :

- Signal absent dans les escaliers de secours,
- Porte coupe-feu restée ouverte,
- Deux portes issue de secours étaient verrouillées (face zone CD, Issue face à l'OS4).

c) Formations prévues en sécurité-incendie, secourisme :

Formation SST (recyclage) réalisée le 27 novembre 2017 (Recyclage tous les 2 ans)

Formation EPI réalisée le 7 décembre 2016 (Recyclage tous les 3 ans).

Sensibilisation GF/SF réalisée le 12 avril 2018 (7 collaborateurs).

Le zoning des GF/SF/SST a été mis à jour et est affiché sur le panneau Direction.

Pour appeler les pompiers, le système fonctionne avec le 18 et le 118.

L'audit OHSAS réalisé le 11/12, n'a remonté aucune Non-Conformité.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

1) Aménagement du site :

a) Suite à la visite du CHSCT en octobre 2018, l'action suivante avait été demandée :

☐ Ajustement de la longueur de la rambarde du palier du R-2 (rambarde dangereuse),

Où en est l'action permettant de réduire le risque de blessure ?

b) Lors des heures de pointe, l'entrée et la sortie du parking ne sont pas facilitées par la lenteur de l'ouverture de la porte d'accès au garage.

Par ailleurs, malgré la signalétique temporaire (sens interdit), des véhicules continuent de descendre au R-2 par la rampe de sortie.

Une solution pour résoudre ces 2 problèmes serait de mettre en place des barrières levantes :

☐ Une pour l'accès au parking (alors que la porte principale resterait constamment en position levée aux heures de pointe),

☐ Une pour sortir du R-2 qui ne se lèverait qu'après coupure d'un faisceau à son approche depuis le bas de la rampe (et resterait fermée pour les récalcitrants qui souhaitent descendre par cette rampe malgré la signalisation).

Pouvez-vous soumettre ces aménagements aux syndicats des parkings souterrains ?

Réponse :

a) Ce point sera de nouveau évoqué lors du prochain Copil sur le 3^e trimestre.

b) Aux heures de pointe, la barrière n'a pas toujours le temps de se refermer, car les voitures sortent ou arrivent en continu. Nous allons demander au Syndicat la pose d'une barrière à l'entrée du parking.

Nous allons également demander la pose d'une barrière pour sortir du n-2.

2) Projet SurfNG :

Quelles sont les actions mises en place jusqu'à aujourd'hui afin de résoudre les problèmes rencontrés sur le projet SurfNG ?

Quelles sont les avancées obtenues ?

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Quelle sont les prochaines étapes ?

Réponse :

- L'organisation cible avec les rôles et responsabilité est mise en place. La comitologie est également inscrite.
- Les processus sont en cours de validation interne. (PAQ). Les tests automatiques sont mis en œuvre.
- Les outils et environnement sont en cours de mise en œuvre.
- L'audit technique a été réalisé.

Un message d'encouragement du client a été adressé aux équipes pour le démarrage d'un pilote.

Une collaboration constructive du client malgré les difficultés opérationnelles.

Une meilleure maîtrise du planning.

Ce plan est traité en parallèle des activités opérationnelles du projet et des contraintes client de changement de priorité.

Les prochaines étapes consistent à finaliser les chantiers en cours et définir les priorités sur le chantier technique.

L'accompagnement des collaborateurs sur ce projet se poursuit.

3) Semaine de la QVT :

L'accord Groupe sur la QVT prévoit que la semaine QVT soit préparée avec la Commission Locale QVT afin d'aborder des thèmes importants de l'accord :

- droit d'expression,
- aménagement des postes de travail,
- inclusion et la lutte contre les stéréotypes,
- conciliation des différents temps de vie / Droit à la déconnexion,
- prévention des situations de Risques Psychosociaux,
- prévention et lutte contre les situations de harcèlement, violences au travail et agissements sexistes.

Cette commission n'étant pas créée, elle n'est pas associée à la mise en place des actions pour cette semaine QVT.

Quel est le programme qui sera prévu pour Rennes cette année ?

Réponse :

La semaine QVT aura lieu du 21 au 27 juin au sein de Thales.

La thématique de cette semaine sera « Mieux travailler ensemble pour une meilleure qualité de vie au travail ».

La Commission locales QVT Thales Services est constituée s'est réunie pour une 1ère réunion le 12 juin 2019. Le programme de la semaine QVT TS Services a été partagée à l'occasion cette réunion :

- Message de la Direction sur l'ouverture de la semaine QVT
- Réunion de lancement de groupes d'expression directe et collective sur les sites pilotes - à Elancourt, Nantes, - Sophia, Toulouse et Vélizy-le-Bois
- Diffusion sur l'intranet de vidéo(s) consacrée(s) à des témoignages individuels ou d'équipes sur le thème de la coopération
- Témoignage d'un Commandant de Compagnie de sapeurs-pompiers (conférence organisée à Vélizy le Bois et retransmise en direct sur nos sites)
- Organisation d'un concours de pronostics de la Coupe du monde de football

Le programme de cette semaine est en cours de définition pour Rennes. L'année dernière, sur Rennes, l'accent avait été mis sur l'ergonomie, avec la venue sur le site d'un ergonomiste de la médecine du travail qui avait proposé une session de sensibilisation puis un atelier pratique.

4) MAEL Paie :

Plusieurs salariés rencontrent des difficultés pour accéder au site MAEL depuis l'intranet. Cet outil est également indisponible depuis l'extranet.

Quelles solutions sont offertes aux salariés pour joindre ce service sans passer par les assistantes qui rencontrent également des problèmes d'accès ?

Réponse :

MAEL peut être joint par téléphone au +33 (0)1 73 32 20 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Par ailleurs, les formulaires permettant d'adresser une demande écrite à MAEL (« demande d'information Paie » Ou « Demande d'action Paie ou rendez-vous ») qui sont disponibles sur le Portail MAEL, sont également accessibles par e HR Together / e-HR Admin.

e-HR Admin

- Mes Absences
- Mon Dossier
- Mon Epargne Salariale
- Mon Temps de Travail
- Mon e-bulletin de paie
- Mes Documents
- Demande d'Acompte
- Remboursement Titre Transport
- Mon Forfait Jours
- Mon Compte Epargne Temps

Demande d'information Admin-Paie

Demande d'action Admin-Paie ou rendez-vous

5) CET – Déblocage de jours :

Certains salariés ont pu positionner des jours sur leur CET.

L'abondement de 20 % est-il effectué au moment du placement sur le CET ou au moment de la prise de congés ?

Quelle sont les règles applicables et la démarche détaillée afin de poser ces jours en congé sans solde pour convenances personnelles (service ou personnes à prévenir, outils à utiliser, quel est le nom de ces jours dans « mes absences » ...) ?

Réponse :

Il faut avoir épargné au minimum 10 jours sur le CET et mobiliser au moins 5 jours par utilisation en temps. L'abondement de 20% est effectué au moment de l'utilisation des jours. Les alimentations en numéraire n'ouvrent pas droit à abondement

La démarche à suivre est la suivante :

- Demande d'utilisation du CET pour convenance personnelle à réaliser auprès du manager et du RRH. Le salarié doit indiquer les jours sur lesquels il souhaite prendre son congé (abondement compris)
- Après validation, transmission par le RRH de la demande à la paie pour positionnement dans les compteurs.

6) Participation - intéressement :

Il est possible de placer sa participation et son intéressement sur des comptes gérés par Amundi et Humanis.

Comment chaque salarié peut-il consulter ses comptes chez ces 2 partenaires (adresse internet, identifiant/mot_de_passe, menus...) une fois que les sommes y ont été déposées ?

Réponse :

Chaque salarié dispose d'un compte personnel avec des identifiants qui ont été envoyés par Amundi. En cas de question ou de demande particulière concernant ses identifiants et ses codes personnels, le salarié doit se connecter sur le site dédié pour se les faire envoyer.

Humanis est notre organisme de mutuelle et de retraite complémentaire, non pas d'épargne salariale.

Il est possible de placer des sommes sur des FCPE gérés par Amundi et Humanis.

Mais, seul Amundi est le teneur de compte et l'interlocuteur des salariés.

Pour consulter votre compte Amundi : www.amundi-ee.com

PLANNING DES «REUNIONS DP RENNES» 2019

Dates	Salles
12 juillet 2019 10h00	Salle de réunion
13 septembre 2019 10h00	Salle de réunion
11 octobre 2019 10h00	Salle de réunion
8 novembre 2019 10h00	Salle de réunion
13 décembre 2019 10h00	Salle de réunion